

Ile aux Mini-Mômes		
LA FÊTE MAGIQUE	LES CAVALIERS DE L'AVENTURE	LES AVENTURES DE SOURIETTE
SAINT-BERTHEVIN	SEMAINE AVENTURE	BRÛLON
du 08 au 10 juillet 2026	du 15 au 17 juillet 2026	du 20 au 23 juillet 2026
nés en 2022, 2021, 2020	nés en 2020, 2019	nés en 2020

Ile aux Mômes			
LES EPREUVES SACREES	LES CAVALIERS DE L'AVENTURE	LES EXPLORATEURS EN MISSION	L'EXPEDITION SAUVAGE
LA JAILLE-YVON	SEMAINE AVENTURE	BRÛLON	GORRON
du 07 au 10 juillet 2026	du 15 au 17 juillet 2026	du 20 au 23 juillet 2026	du 18 au 21 août 2026
nés en 2018, 2017, 2016	nés en 2018, 2017, 2016	nés en 2019, 2018, 2017, 2016	nés en 2019, 2018, 2017, 2016

Passerelle
<i>Test d'aisance aquatique obligatoire</i>
Camp Mer
QUIBERON
du 20 au 24 juillet 2026
nés en 2015, 2014, 2013

NOM DE L'ENFANT	PRENOM DE L'ENFANT	Date de naissance	Camps	Observations (réservé au Lien)
			1 ^{er} Choix : camp : 2 ^{ème} Choix : camp :	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
			1 ^{er} Choix : camp : 2 ^{ème} Choix : camp :	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
			1 ^{er} Choix : camp : 2 ^{ème} Choix : camp :	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
			1 ^{er} Choix : camp : 2 ^{ème} Choix : camp :	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou

Nom - Prénom du représentant légal :		Date et signature :	
Adresse :			
CP Ville :	☎ personnel :		
☎ travail :	☎ port :		

MODALITES D'INSCRIPTIONS CAMPS ETE 2026

Afin de satisfaire au mieux chaque famille, dans le cas où le nombre d'enfants inscrits au premier camp choisi dépasse le nombre de places limitées, la priorité sera donnée selon les critères suivants :

- 🏠 La famille doit être à jour dans l'acquittement de ses factures périscolaires,
- 🏠 Enfant berthevinois,
- 🏠 Enfant inscrit pour la 1^{ère} fois en stage ou en camp,
- 🏠 Enfant fréquentant les structures berthevinoises régulièrement,

⚠ Pour les camps il ne sera plus nécessaire de fournir un certificat médical.

Pénalités

Pour absence injustifiée (séjours de vacances/camps) :

Il arrive que certains enfants soient inscrits aux camps et finalement ne soient pas présents.

Pour limiter ce genre d'incident, il sera facturé pour chacun des enfants inscrits

↳ 100 % du prix total en cas d'annulation entre 7 jours et le jour du départ ou en cas d'absence au départ sans annulation préalable,

↳ 50 % du prix total en cas d'annulation entre l'acceptation et 8 jours avant la date du départ,

Tout séjour commencé est dû en totalité.

Cette pénalité ne sera pas appliquée en cas d'absence justifiée pour maladie (certificat médical à fournir).